



DISP GRAND EST

27 MARS 2020

FLASH INFO

Le Directeur INTERRÉGIONAL de la DISP grand est vient de nous informer des mesures suivantes :

Elargissement de la doctrine du port des masques par le personnel dès demain le 28 mars 2020.

La doctrine du port des masques telle qu'elle était appliquée jusqu'à présent, sera élargie à compter de demain matin, lors de la prise de service de 6h45.

De la doctrine initiale, les agents passeront donc à une doctrine plus large qui permettra dorénavant, et jusqu'à la fin de la crise, aux agents en contact direct et prolongé avec la population pénale (confinés ou non) de porter un masque.

Seront considérés comme des postes de contact direct et prolongé, requérant le port du masque :

- surveillants de courserie
- surveillants de mouvement
- surveillants Unité Sanitaire
- surveillants vestiaire/fouille
- surveillants cantines-buanderie
- surveillants cuisine
- surveillants écrou
- surveillants extraction
- surveillants moniteurs de sport
- surveillants « service général »
- gradés roulement encadrement-détention
- gradés extractions
- gradés QID
- gradés QA

-gradés adjoint chef de bâtiment

-gradés écrou

-officiers chef de bâtiment

-officiers activités/greffe

A l'inverse, sont considérés a priori comme des postes potentiellement sans contact direct et prolongé, ou bénéficiant de barrières naturelles au regard des gestes barrières :

-surveillants en poste protégé / guérite promenade / miradors

-surveillants ALAT

-surveillants vagemestre

-surveillants BGD

-surveillants planificateurs

-surveillants écoutes téléphoniques

-gradés PCI

-gradés planificateurs

-gradés infra-sécurité

-gradés BGD

-officiers chef de détention et adjoint

-officier infrastructure

-officier DLRP

-officier BGD

Seront aussi exclus du port du masque, les agents en service de nuit, sauf si intervention dans une cellule.

Compte tenu des organisations de service et de la durée d'utilisation de chaque masque qui est de 6h, les agents bénéficiaires se verront remettre un masque pour un service en 6 heures et 2 masques pour un service en 12h en détention complète ou un seul masque si alternance à chaque appel.

LES RÉGIONAUX SPS